



LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Les ménages doivent avoir des revenus fiscaux de référence (année n-2) qui ne dépassent pas les plafonds suivants :



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources Zone B et C
1	24 592 €
2	32 793 €
3	37 932 €
4	42 032 €
5 et plus	46 121 €

LE LOGEMENT

- Un logement ayant fait l'objet d'un agrément par les services de l'état.
- Un logement intégré à une convention signée entre Caen la mer et le promoteur.
- Un prix au m² qui ne doit pas dépasser **3 043,67 € TTC** sur les communes situées en zone B1 et **2 656,49 € TTC** sur les communes situées en zone B2, et **2 323,11 € TTC** sur les communes situées en zone C.



AVANTAGES FISCAUX



Exonération de taxe foncière pendant 15 ans.
Tva à taux réduit 5,5%.
Cumulable avec un PTZ+, etc.